



PROPOS Didier REVEAU

Président CCHS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

13 décembre 2024 - Beillé

A l'ordre du jour d'aujourd'hui, nous avons un premier point évidemment important puisqu'il s'agit de délibérer sur le choix du futur concessionnaire à qui sera confié l'exploitation du centre aquatique.

Cette étape s'inscrit dans la poursuite de celles qui ont jalonné sa construction et pour lesquelles une très large majorité des membres de ce Conseil a toujours délibéré favorablement.

Dès à présent, je veux, sincèrement, remercier les élus et les agents qui depuis plusieurs mois maintenant sont en charge de cet investissement ; par son montant et son rayonnement il est le plus important jamais porté par notre Collectivité.

Je pense, évidemment, aux élus du mandat précédent qui l'ont préparé et à ceux d'aujourd'hui qui l'ont engagé et plus particulièrement – Patricia Edet, Jannick Niel et Eric Papillon -.

Je pense, tout autant, aux agents qui ont été à leur côté – Frédéric Repusseau comme Géraldine Pémartin mais aussi aux responsables des services juridique et marchés publics A. Bathily puis J. Fleury, aux responsables du service financier S. Hémonnet et du service technique X. Brouard -.

L'intérêt majeur de cet équipement et sa complexité juridique, administrative, technique et financière, auront mobilisé des compétences internes – d'élus comme d'agents - et des expertises externes.

La délibération qui vous est soumise résulte de la décision prise le 18 mars 2024 de recourir à un contrat de concession.

Elle a été suivie le 10 avril par un appel public à la concurrence à l'issue duquel la commission de délégation de service public a admis, ce 10 juillet, les offres de trois candidats ; offres qu'elle a ensuite analysées.

A nouveau réunie le 12 juillet, cette commission a ouvert avec chacun des trois candidats une période de négociation qui courait jusqu'au 23 juillet.

A la suite de quoi des auditions ont eu lieu les 9 septembre et 10 octobre et enfin les candidats ont remis leur offre finale le 6 novembre.

En fonction des critères définis dans le dossier de consultation des entreprises, conformément au code de la commande publique, c'est l'offre finale de la société Récrea qui apparaît la plus qualitative.

Les deux autres candidats étaient sérieux et ils ont présenté des offres de qualité pour autant celle de Récrea était la meilleure.

Cette offre est, effectivement, celle qui répond le mieux à nos attentes en termes de qualité et de continuité de service mais aussi de pertinence financière et de moyens humains.

Je me permets également de vous rappeler que ce contrat de concession sous forme de délégation de service public est conclu aux risques et périls du concessionnaire.

C'est-à-dire que ses ressources – recette d'exploitation du Service, contribution forfaitaire et autres recettes et produits liés à l'exploitation – sont réputées lui permettre d'assurer l'équilibre financier du contrat.

De ce fait, il supporte toutes les charges liées à l'exécution du Contrat y compris celles résultant d'une modification des conditions d'exploitation normalement prévisibles.

Sur la période des six ans du Contrat, la **contribution nette** versée par notre Collectivité serait de l'ordre de 3.462K€, soit une **moyenne annuelle estimée à 577K€** ; ces montants sont encore provisoires et maximum.

Ce montant net tient compte d'une redevance d'occupation du domaine public, des participations des scolaires, collégiens et lycéens et de celles des associations, soit selon une estimation à affiner d'au moins 300K€.

En 2022, les enquêtes réalisées par les collègues faisaient ressortir des **contributions nettes de 390 et 533K€ pour 2 centres aquatiques proches gérés, également, en DSP et de 649 et 1.100K€ pour 2 centres aquatiques sarthois gérés en régie.**

Pour mémoire, le coût de fonctionnement pour un EPCI ressortait en 2021, c'est-à-dire avant la crise énergétique, avec un ratio de 1.300€/m²/an ; soit pour notre équipement et ses 552m² de bassin un **coût moyen estimé à 718K€/an.**

Avant de laisser la parole aux collègues qui se sont beaucoup investis sur ce dossier, vous aurez pu vérifier dans les documents joints en annexe que le choix de la société Récrea se justifie, notamment, par une **offre financière très proche de la mieux-disante**, des **horaires d'ouverture plus importants**, des **activités et animations plus nombreuses** et une **ambition réelle en termes de fréquentation.**

Le deuxième point important de cet ordre du jour concerne l'offre de santé de proximité qui est probablement la préoccupation principale de nos concitoyens.

Ce projet a été présenté lors d'une conférence des maires qui s'est tenue le 2 décembre dernier en présence de représentants des services de la Région et de l'Association « A vos soins ».

La Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt au terme duquel elle a retenu l'Association « A vos soins » pour mener une première expérimentation afin de faciliter l'accès aux soins.

Il s'agit d'une réponse complémentaire aux initiatives déjà portées par les professionnels de santé du « Perche Emeraude », par le centre hospitalier Paul Chapron et par certaines collectivités du territoire.

Cette proposition en lien avec l'Agence Régionale de Santé et la faculté de médecine d'Angers serait une solution mobile avec un véhicule équipé de quatre salles de consultation dont deux dédiées à la médecine générale et deux autres pour des consultations pluridisciplinaires.

Ainsi, trois internes de la faculté de médecine d'Angers en 3^{ème} année d'internat supervisé par un médecin coordonnateur pourraient, par exemple, recevoir des patients actuellement sans médecin traitant.

Cette expérimentation prévue sur la période d'octobre 2025 à octobre 2028 à pour objectif à court terme de répondre à des besoins urgents de patients sans médecin et à moyen terme d'attirer des médecins afin qu'ils choisissent de s'installer durablement sur notre territoire.

Ce projet qui va vous être présenté par P. Edet est une vraie opportunité pour laquelle l'engagement de notre Collectivité consiste à faciliter sa réussite par un soutien technique et logistique et à favoriser les liens avec les associations de santé et de prévention et plus généralement avec tous les acteurs qui de près ou de loin sont sensibles et mobilisés sur les questions de santé publique.

Pour cette action sur une question aussi majeure, la Région assure le financement de la totalité de l'investissement et participe à une partie de son fonctionnement qui est principalement assuré par l'Association « A vos soins ».